



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 octobre 2018

Publié le 25/10/2018

L'an deux mille dix huit et le mercredi vingt-quatre octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon Bonzi, Maire.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Françoise BRYLINSKI, Gérard CHAPEL, Alain CLEMENT, Michel DUSSAUD, Michel FAISSAT, Alain GENES, Gérard JEAN, Madeleine MARTINEZ, Régine PESENTI, Josette VELAY, Luc VEYRAT

Pouvoirs : Armelle CHAPON à Mireille BOUCHE, Jocelyne LECLERE à Alain GENES, Hervé BRAHIC à Luc VEYRAT

Absente excusée : Dominique CARRE

Absents : Corinne D'ALETTO, Amélie BRANTE, Tamara KUZMIC, Anne CAMPS, Denis MARCOUX

Secrétaire de séance : Luc VEYRAT

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Il donne lecture du dernier conseil municipal et demande son approbation.

UNANIMITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retrait du point relatif au déplacement des élus au Congrès des Maires faute de participants cette année.

1. M14 DUREE AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas contraintes de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations sauf pour les subventions versées enregistrées sur les comptes « 204 » conformément à l'article L2321-2-28 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal décide :

- DE FIXER à cinq ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- DE FIXER à quinze ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées qui financent des biens immobiliers ou des installations.

UNANIMITE

2. M49 - BUDGET ADDUCTION EAU POTABLE DM n° 1

Afin de mener à bien l'exercice 2018, il convient de prendre une première décision modificative :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6061 : Fournitures non stockables (eau, énergie...)	6 000,00 €	0,00 €
6071 : Compteurs	-3 000,00 €	0,00 €
61523 : Entretien et réparations réseaux	15 000,00 €	0,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	-4 900,00 €	0,00 €
6541 : Créances admises en non-valeur	1 900,00 €	0,00 €
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €
704 : Travaux	0,00 €	16 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 000,00 €	16 000,00 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	-4 900,00 €
2315 : Installations, matériel et outillage techniques	-4 900,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	-4 900,00 €	-4 900,00 €

UNANIMITE

3. M49 – ADDUCTION EAU POTABLE – ADMISSION EN NON VALEUR

Le Maire informe le Conseil municipal que les démarches de Mme la Trésorière pour recouvrer des titres émis entre 2015 et 2017, n'ont pu aboutir pour diverses raisons (montant inférieur au seuil de poursuites, poursuites sans effet, décès et absence d'héritiers, insolvabilité).

En conséquence, le Conseil municipal décide de statuer sur l'admission en créances éteintes des titres concernés pour un montant total de 1820.35 euros.

UNANIMITE

4. M49 – BUDGET ASSAINISSEMENT – DM1

Afin de mener à bien l'exercice 2018, il convient de prendre une première décision modificative :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00 €	0,00 €
70613 : Participations pour assainissement collectif	0,00 €	2 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 000,00 €	2 000,00 €

UNANIMITE

5. TARIFS COMMUNAUX 2019

Le conseil municipal approuve les tarifs communaux pour l'année 2019.

UNANIMITE

6. CONVENTION MISE A DISPOSITION PERSONNEL

Un audit a été réalisé sur les activités des personnels du Musée et de l'Office culturel, en vue d'une possible mutualisation. La mise à disposition de la salariée du Musée a été proposé.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition de la salariée du Musée à compter du 1^{er} décembre 2018 à raison de 280 heures par an.

UNANIMITE

7. MEMBRE DE DROIT CSI

Suite à une démission, le conseil municipal nomme Madame Josette VELAY, membre de droit du centre socioculturel.

UNANIMITE

8. DEMANDE SUBVENTION SMEG

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension du réseau d'éclairage public chemin du Chêne. Le coût de l'opération est estimé à 6 385 euros H.T.

Le conseil municipal décide de solliciter une aide financière auprès du Syndicat mixte d'électrification du Gard.

UNANIMITE

9. ONF – COUPES DE BOIS 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal, qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois pour l'exercice 2019, à la demande de l'Office National des Forêts.

La coupe envisagée concerne la parcelle n° 33 sur une contenance de 12.93 ha.

Elle est constituée d'un peuplement de taillis de chênes verts.

UNANIMITE

La séance est levée à 19 heures 15

Le Maire,
Yvon BONZI

